Atlantis® Star

Herbicide

Herbicide systémique combiné avec effet foliaire et résiduaire contre les mauvaises herbes annuelles, vivaces et graminées dans les céréales.

Produit	Atlantis® Star est un granulés à disperser dans l'eau (WG) et contient 4.5 % mesosulfuron-methyl, 2.25 % thiencarbazone, 0.9 % iodosulfuron-méthyl-sodium, 13.5 % Phytoprotecteur: méfenpyr diéthyl. (W- 7314-1)
Cultures	Grande culture (F)
Spectre d'efficacité	vulpin des champs, bromes, folle-avoine, ray-grass, phalaris, pâturin annuel, pâturin commun, agrostide jouet-du-vent, millet, houlque laineuse, fumeterre, mouron rouge, ortie royale, capselle bourse-à-pasteur, moutarde des champs, matricaire, coquelicot, fabaceae, ravenelle, galinsoga à petites fleurs, tabouret des champs, mouron des oiseaux, spergule des champs, myosotis des champs, vesce, lampsane commune, chardon, pensée des champs, liserons, amarante, renoncule, lamier pourpre, véronique commune, abutilon, chrysanthème des moissons, arroche étalée, céraiste des champs, séneçon commun, gaillet gratteron, bleuet, carotte sauvage, renouées.
Emploi grandes cultures (F),	**Blé, Triticale:** 0.165 kg/ha + 1 lt/ha Codacide, contre *espèces de bromes*. Application: stade 20-32 (BBCH). au printemps. 2 traitements au maximum par culture avec un intervalle d'au moins 7 jours. Avec adjonction d'un mouillant selon les indications du producteur. Traitement dans des cultures semées en automne. Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. **Blé dur, Blé tendre, Triticale:** 0.2-0.33 kg/ha + 1 lt/ha Codacide, contre *dicotylédones, monocotylédones*. Application: stade 20-32 (BBCH). au printemps. Avec adjonction d'un mouillant selon les indications du producteur. 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les plantes non cibles des

	conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. **Épeautre:** 0.2 kg/ha + 1 lt/ha Codacide, contre *dicotylédones, monocotylédones*. Application: stade 20-32 (BBCH). au printemps. Traitement dans des cultures semées en automne. Avec adjonction d'un mouillant selon les indications du producteur. Traitement dans des cultures semées en automne. Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Attention: avec de l'épeautre pur (Ostro, Oberkulmer) des dégâts sont possibles dans des conditions défavorables.
Mode d'action	Atlantis® Star est un herbicide systémique composé de 3 matières actives de différents groupes. Mesosulfuron et Iodosulfuron appartiennent au groupe des sulfonylurées et sont principalement absorbées par les feuilles. La matière active Thiencarbazone appartient au groupe des Sulfonylamino-Carbonyl-Triazolinone et est absorbé par les feuilles et les racines. Une fois appliqués les ingrédients actifs sont distribués dans toute la plante et les mauvaises herbes et graminées sensibles cessent immédiatement de pousser, se décolorent et finissent par mourir. De bonnes conditions de croissance et des mauvaises herbes jeunes favorisent l'efficacité. Selon la météo et le type de mauvaises herbes, le processus de destruction peut prendre de 2 à 4 semaines. L'agent Mefenpyr-Diethyl est incorporé dans Atlantis Star pour assurer une compatibilité optimale avec les cultures.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement au travers du tamis dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** En cas d'utilisation en combinaison avec d'autres produits, suivez toujours les instructions sur l'étiquette des produits partenaires. **Protection des utilisateurs:** Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière.

Rotation des cultures	Selon l'expérience antérieure et des conditions normales la rotation des cultures peut se faire sans restrictions. Après des conditions très sèches pendant une longue période ou un délai d'attente de moins de 120 jours, un labour est recommandé pour l'implantation d'un colza ou d'une légumineuse. Lors de l'implantation de cultures dérobées de la famille des crucifères ou de mélange trèfle-herbe, de légères pertes de rendement sont possibles si le délai d'attente est inférieur à 120 jours. En cas de retournement précoce de la culture, seul du blé de printemps peut-être ressemé ou du maïs après un délai d'attente de 50 jours ; comme avec la plupart des sulfonylurées un labour est recommandé. En cas de mélanges les réglementations des autres produits doivent également être prise en compte.
Classement	Attention  P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l' OSAV. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	600 gr
®	Marque déposée par Bayer AG, Leverkusen BRD.
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 04.03.24/RH/PM/LG1417